

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FAUVILLERS

Groupe de Travail 4 – ressources naturelles, propreté, énergie – le 12/03/2019

Réf. FAUVILLERS\ODR 2017\05 - GT\pilier environnemental\Fauvillers 20190312 PV GT4 propreté ressources énergie.docx

Participants :

Habitants: 20 participants, dont 3 élus + 2 excusés (voir liste en annexe)

Personnes ressources : M. Daniel Conrotte, Pep's Lux ; M. Thibaut Mottet, Adalia

Auteur : M. Valentin Laborey, bureau Lacasse-Monfort

FRW : Mmes Sophie Orban et Clémentine Descamps, M. Bruno Echterbille, agents de développement.

Déroulement :

- Le calendrier de l'opération de développement rural à Fauvillers
- Appel à candidatures à la CLDR
- Convention des Maires
- Gestion différenciée et 0 pesticide
- Le diagnostic de territoire
- Les groupes de réflexion
- Mise en commun

Le Bourgmestre accueille les participants, explique le contexte de la réunion et cède la parole à la FRW, organisme d'accompagnement.

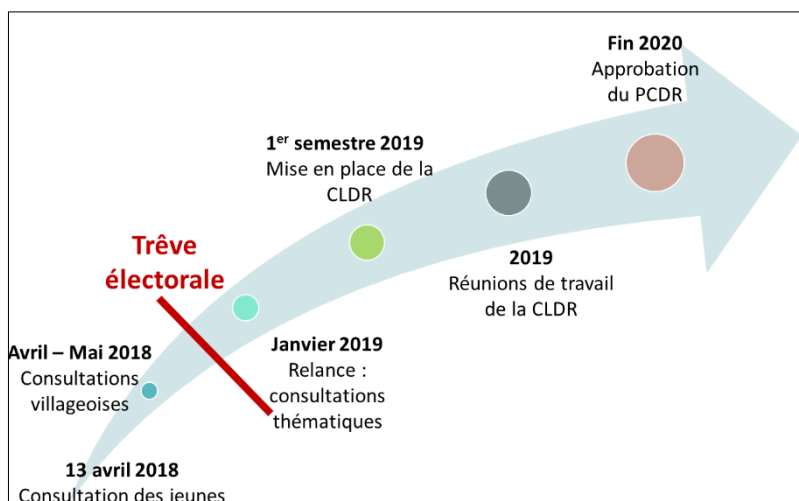
Le calendrier de l'opération de développement rural à Fauvillers

La Commune de Fauvillers a décidé de relancer une seconde Opération de Développement Rural (ODR). Il s'agit d'un processus à long terme, qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire communal pour les dix ans à venir. Cette démarche basée sur la participation citoyenne aboutira à la réalisation d'un nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

La phase d'élaboration du PCDR comprend plusieurs grandes étapes :

- Les consultations villageoises : pour connaître la perception des habitants de Fauvillers sur leur commune et leur village. – Elles ont eu lieu en avril-mai 2018.
- Une réunion de relance de la dynamique s'est tenue en janvier 2019, pour faire le point sur les éléments ressortant des consultations villageoises et envisager la suite de la réflexion.
- Les groupes de travail : consultations thématiques ouvertes à tous les citoyens afin de définir des objectifs et des pistes de projets. – Il s'agit des réunions actuelles.

- Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : composée de mandataires et d'habitants des différents villages. Cette commission proposera une stratégie de développement et définira les projets à mettre en œuvre, ainsi que leur programmation. – L'appel est lancé jusqu'au 31/03/2019.
- Approbation du PCDR : le programme sera approuvé par la CLDR, par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.



Les groupes de travail thématiques - GT

Ces réunions visent des thématiques de la vie communale, axées sur les trois piliers du développement durable. Deux réunions étant prévues par pilier, 6 réunions seront donc organisées d'ici début avril. Le but est d'enrichir les réflexions issues des consultations villageoises, en analysant les besoins, en définissant des enjeux et en proposant des pistes de solution pour les 10 ans à venir. Ces séances sont ouvertes à tous.

Les thèmes abordés ce jour sont

- Ressources naturelles
- Propreté, gestion des déchets
- Énergie

La Commission Locale de Développement Rural - CLDR

- Cette commission consultative est associée à toutes les phases d'élaboration et de réalisation du PCDR. Elle est donc installée pour toute la durée de validité du PCDR.
- Elle se compose de 20 à 60 membres (effectifs et suppléants), dont maximum ¼ d'élus communaux.
- Elle se veut la plus représentative possible des habitants de la commune (âges, métiers, villages...)
- Sa composition est approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne, ce qui lui donne un caractère officiel et lui confère un rôle primordial dans l'opération de développement rural.
- Ses principales missions :
 - Elle fait les liens entre la population et le pouvoir communal, et constitue un relais avec les Groupes Thématiques.
 - Elle valide le diagnostic territorial et établit avec l'auteur de PCDR une stratégie de développement à 10 ans.
 - Elle établit une priorité dans les projets à mettre en œuvre.
 - Elle propose un projet de PCDR au Conseil communal.
 - Ensuite, elle assure le suivi de la mise en œuvre du PCDR (min. 4 réunions par an)

Information

Deux médias ont été mis en place afin de permettre à chacun de suivre l'opération de développement rural :

- Le site internet www.pcdr-fauvillers.info : où figurent les informations sur le développement rural, sur l'état d'avancement de l'opération, ainsi que différents documents utiles, tels que les calendriers, comptes rendus, documents préparatoires,....
- La page Facebook [PCDR Fauvillers](https://www.facebook.com/PCDR-Fauvillers) : pour des informations sur les différentes réunions et la dynamique locale.

La convention des Maires, par M. Daniel Conrotte, Pep's Lux

La Convention des Maires pour le Climat et l'Energie rassemble des milliers de collectivités locales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie, pour limiter le réchauffement climatique.

Les signataires s'engagent à :

- Réduire les émissions de CO₂ (et si possible, d'autres Gaz à Effet de Serre) d'au moins 40 % d'ici 2030, par rapport à 2008
- Diminuer les consommations d'énergie.
- Augmenter la part d'énergie renouvelable.
- Améliorer leur résilience en s'adaptant aux impacts du changement climatique.
- Traduire leur engagement politique en résultats par l'élaboration de plans d'action locaux et de rapports sur leur mise en œuvre

L'objectif n'est pas contraignant, mais les signataires s'engagent à faire le maximum pour le respecter. Au niveau local, 43 des 44 communes de la Province de Luxembourg sont signataires, dont Fauvillers. Fauvillers a décidé d'adhérer à la Convention des Maires en 2017, avec le soutien de la Province du Luxembourg, dans le cadre de POLLEC 3.

Depuis 2017, le conseiller en énergie de la Province de Luxembourg (Pep's Lux), avec l'aide du Collège communal, a établi un diagnostic de la situation énergétique de notre commune. Il en ressort que les principales émissions de CO₂ sur Fauvillers proviennent du logement et du transport. Le potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire est 7 fois supérieur aux objectifs européens (grâce au permis pour les 5 éoliennes).

La Commune de Fauvillers travaille actuellement à l'élaboration de son Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAED), décrivant les actions-clés que la Commune envisage d'entreprendre : actions douces, peu onéreuses, et actions dures visant la performance énergétique. Actuellement, si on exclut les éoliennes des projections, on serait pratiquement à la moitié des efforts à réaliser.

Cet engagement politique audacieux marque le début d'un processus à long terme, la Commune s'engageant à rendre compte tous les deux ans de l'avancement de la mise en œuvre de son plan. Les citoyens ne sont pas en reste : de nombreux efforts ont déjà été réalisés par la population, notamment sur des travaux d'isolation ou la mise en place de productions d'énergies renouvelables.

Début 2019, en lien avec l'élaboration du nouveau PCDR, un groupe de travail/comité de pilotage se mettra en place pour définir des stratégies afin de réduire les émissions de CO₂. Quelques exemples d'actions à envisager :

- Marchés groupés : vélos électriques, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires...
- Incitants pour aider les citoyens à rénover, mieux isoler... via des primes ou des soutiens communaux.
- Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux pour en diminuer l'impact énergétique
- Aide à l'alimentation locale, en créant des points de dépôts, en poursuivant le soutien aux circuits courts avec l'ADL
- Création d'une cantine communale pour préparer des repas locaux
- Evaluer les possibilités de nouvelles sources d'énergie renouvelable (petit hydraulique, biomasse)
- Création de zones de compostage collectives
- Lancer une expérience pilote de sylvopastoralisme sur des terrains communaux (combinaison du pâturage et l'exploitation forestière de feuillus, ce qui peut permettre l'économie de 5 tonnes de CO₂ par hectare utilisant cette technique agricole)
- Végétalisation des espaces communs (verges, prairies fleuries) en créant des zones de biodiversité et de puits à carbones

Gestion différenciée, 0 phyto, par M. Thibaut Mottet, Adalia

Adalia est une ASBL active dans le secteur des espaces verts, subventionnée par le SPW, pour accompagner et sensibiliser. Elle organise notamment des formations, des démonstrations de matériel de désherbage, des tables-rondes et des colloques.

La législation wallonne

- Pour les services publics
A partir du 1^{er} juin 2019, application du Zéro pesticide ; ce qui signifie que plus aucun produit phyto ne sera plus toléré dans les interventions communales, sauf en ce qui concerne les chardons, les rumex, les espèces invasives, les ravageurs et maladies dans les serres de production.
- Pour les particuliers
Depuis le 1^{er} septembre 2014, interdiction d'appliquer des PPP sur les terrains revêtus non cultivables (dolomies, graviers, pavés,...) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales ou bordant des eaux de surface et respect de zones tampons (ex : trottoirs, filet d'eau,...). Vinaigre de cuisine, sel de cuisine ou de route, eau de javel n'étant pas agréés pour le désherbage sont également interdits.
→ Y compris pour les professionnels
Depuis le 1^{er} juin 2017, le glyphosate est également interdit (round-up).

Pourquoi arrêter l'utilisation des pesticides?

C'est une question de santé publique pour les ouvriers utilisant ces produits et pour les usagers. Également une préoccupation écologique : respect des sols et des eaux, protection de la flore et de la faune et sauvegarde de la biodiversité (pollinisateurs,...). On retrouve encore à l'heure actuelle des pesticides dans les nappes phréatiques, alors qu'ils ne sont plus utilisés depuis 20 ans.

Comment les communes y parviennent-elles?

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien d'un espace vert à sa fonction afin de respecter au mieux l'environnement et la santé humaine

140 communes sur 262 ne pulvérisent plus. Elles pratiquent :

- Le désherbage mécanique-manuel
- Le désherbage thermiques (6-7 passages par an)

Elles mettent en place des actions préventives, pour ne plus devoir désherber :

- Le paillage (pin, lin, ardoises, déchets de taille, puzzolane,...), sur les chemins, les plaines de jeux
- Les plantes couvre-sol (petite pervenche, géranium, lierre, lavande, sédum)
- Le changement de revêtement (plus drainant)
- Les dalles alvéolées sur les parkings
- La tonte différenciée selon les endroits et les fonctions
- Les prairies fleuries
- L'éco-pâturage (les chèvres mangent les renouées du Japon)
- L'enherbement (exemple dans les cimetières)
- La végétalisation des cimetières, sur les espaces entre les tombes
- La tolérance aux « mauvaises herbes »

La communication

Afin de sensibiliser la population, il est important de communiquer sur les actions entreprises par la Commune en faveur d'une gestion différenciée des espaces verts. Notamment grâce à :

- Des panneaux informatifs sur les sites concernés
- Des brochures à destination des particuliers

Le diagnostic de territoire, par M. Valentin Laborey, auteur de PCDR

Atouts/faiblesses

- Pas de pollution existante.
- La quantité de déchets diminue mais reste supérieure à la moyenne de l'AIVE.
- Le PASH prévoit 64% d'assainissement collectif et 5 stations (3 en service, 1 programmée en 2019).
- Les ressources en eau sont de bonne qualité.
- Réseau de distribution d'eau SWDE moyen (50% de fuites).
- Ressource forestière privée ; seulement 76ha de forêt communale sur le territoire.

Opportunités/menaces

- Risques de nuisances potentielles : agriculture intensive, aléas d'inondation, espèces invasives...
- Prise de conscience de l'impact des déchets : diminution individuelle, économie circulaire...
- Pression démographique, changement climatique et fragilité du milieu : toute pollution se retrouve dans la Sûre et le lac de la Sûre au Grand-Duché de Luxembourg.
- PASH non adapté (Hotte-Menfontaine représente 10% de la population et rien de prévu au PASH)
- Les multiples intérêts autour de la forêt, notamment publique, parfois contradictoires et contraignants voire conflictuels (exemple : chasse et randonnée)

Les groupes de réflexion : méthode de travail

- 2 tables-rondes sont organisées :
 - 1) Énergie – avec M. Daniel Conrotte, Pep's Lux
 - 2) ressources naturelles, propreté
- Chaque participant a reçu un carton avec un chiffre et est invité à rejoindre la table portant le même numéro.
- Chaque table est animée par un agent de développement, qui prend note des idées sous forme de schéma euristique.
- Les discussions sont lancées à partir de la grille AFOM et de propositions d'enjeux.
- Au bout de 25 minutes, les participants changent de table ; au bout d'une heure, chaque participant a ainsi pu s'exprimer sur toutes les thématiques abordées au cours de la soirée.
- Une mise en commun est ensuite présentée par les animateurs des tables et les participants sont invités à éventuellement compléter les idées.

Mise en commun des résultats des groupes de réflexion

Enjeux proposés

- => renforcer le développement des énergies renouvelables
- => Poursuivre la diminution de la consommation d'énergie et alléger l'empreinte carbone
- => Diminuer la quantité de déchets produite, par des initiatives durables et innovantes
- => Compléter l'assainissement et l'épuration sur le territoire
- => Préserver les ressources en eau
- => Valoriser les forêts publiques (ressources naturelles, tourisme, biodiversité)
- => Favoriser une gestion cohérente des forêts privées

Résultats

Énergie – Table 1

- Améliorer les performances énergétiques des logements, notamment des bâtiments publics et favoriser les achats groupés en matière d'isolation.
- Communiquer aux habitants les informations relatives aux éoliennes citoyennes
- Valoriser les initiatives permettant de faire des économies d'énergie (covoiturage, transports en commun, ...).
- Décentraliser les services du Guichet de l'énergie
- Mettre en place des tronçons de réseau de chaleur lors de réparation de routes.
- Retirer les vieux poêles à bois chez les particuliers, pour réduire la pollution produite par le chauffage au bois.
- Mener une politique de l'énergie permettant d'aider les publics les plus fragilisés (il existe pour les travaux énergétiques des prêts à 0% à la Région wallonne).
- Favoriser le lancement de groupements d'achat de matériaux et d'outils en lien avec la consommation d'énergie.
- Information : ENECO distribue des vélos électriques
- Quid des processus de recyclage des panneaux photovoltaïque et de la batterie ?
- Défi PAED : Il serait intéressant que le plan d'actions se fasse sans la prise en compte de l'éolien sur le territoire de Fauvillers.

Déchets – table 2

- Payer les déchets au poids (pas à l'enlèvement) et abaisser les seuils. Objectif : diminution de l'ordre de 20 à 30% des déchets.
- Organiser la collecte des déchets tous les 15 jours.
- Favoriser l'installation de commerces locaux vendant du vrac.
- Répertorier les commerces pratiquant le « vrac » (cf. chèques commerces).
- Réduire les emballages et/ou amener les consommateurs à des achats raisonnés.
- Apposer un logo dans les commerces acceptant les achats avec ses propres boîtes
- Créer un Groupe d'Achat Commun.
- Favoriser les potagers partagés, pour une production locale.
- Organiser des ateliers 0 déchet (éco-conso asbl) et prodiguer des conseils pratiques (vrac,...).
- Inciter au (lombri)compostage, par l'organisation de formations, ...
- Récolter les cannettes.
- Inciter les écoles à participer à l'opération « 0 déchet ».
- Créer une donnerie et développer les repair-cafés.
- Ouvrir une page Facebook « à donner, à vendre ».

Propreté – table 2

- Arriver à 0 pesticide pour les agriculteurs (gestion des rives, à proximité des écoles,...).
- Favoriser la plantation de haies.
- Intensifier l'action de l'agent constatateur.
- Faire des sensibilisations à la propreté à destination des enfants.
- Poser des paniers ou des filets à déchets près des principales voiries et veiller à les vider régulièrement.
- Faiblesse : plus de moule perlière dans la Sûre.

Assainissement/épuration – table 2

- Créer une station d'épuration à Tintange (par lagunage)
- Inciter à une épuration par lagunage dans les villages où c'est possible.
- Gérer les rejets du camping de Wisembach.
- Sensibiliser au placement de drains dispersants.
- Prévoir une épuration pour Strainchamps/Hotte/Menupontaine.
- Diffuser de l'information sur l'état de l'assainissement par quartier.

Eau – table 2

- Informer sur la qualité des eaux et sur les captages.
- Donner des conseils aux particuliers sur l'étanchéité des citernes à mazout (la Sûre a été polluée à Strainchamps à cause de citernes à mazout non isolées).
- Inciter à l'installation de citernes à eau de pluie (pour une utilisation dans le jardin et les sanitaires) même si ce n'est pas rentabilisé → prime communale ?

Forêt – table 2

- Réguler la culture de sapins de Noël.
- Informer les propriétaires sur l'action de la Cellule d'appui à la petite forêt privée.
- Faiblesse : les forêts subissent actuellement des attaques de scolytes et les propriétaires doivent abattre les arbres malades.

Sophie Orban, Clémentine Descamps, Bruno Echterbille,
Agents de développement FRW

Participants au Groupe de travail thématique 4 à Fauvillers le 12/03/2019

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Brevers	Gabriel	Strainchamps
M.	Chetter	Geoffrey	Honville
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers
Mme	Crochet	Evelyne	Bodange
Mme	Delperdange	Danielle	Bodange
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine
Mme	Gangler	Chantal	Tintange
M.	Guiot	Olivier	Honville
M.	Hirtz	Jean-Michel	Hotte
M.	Holtz	Jean-Marie	Tintange
Mme	Lemaitre	Annette	Strainchamps
Mme	Majérus	Véronique	Bodange
M.	Massaux	Vincent	Wisembach
M.	Perrad	Paul	Bodange
M.	Stilmant	Jean-Claude	Wisembach
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers
M.	Thomas	Robert	Tintange
Mme	Toussaint	Sylvie	Strainchamps
Mme	Tribolet	Adeline	Bodange
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach
Mme	Hubart	Agnès	Warnach